



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.5/2006/12
18 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA
POLLUTION ATMOSPHERIQUE TRANSFRONTIÈRE
À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Trente-huitième session
Genève, 19-22 septembre 2006
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION POUR L'EUROPE ORIENTALE,
LE CAUCASE ET L'ASIE CENTRALE***

Note du secrétariat

INTRODUCTION

1. À sa trente-septième session, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen est convenu d'un plan d'action visant à associer les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) aux travaux menés au titre de la Convention (EB.AIR/WG.5/80, annexe) et a invité l'Organe exécutif à examiner l'exécution du Plan. L'Organe exécutif, à sa vingt-troisième session en décembre 2005, a décidé de mettre en œuvre le plan d'action proposé par le Groupe de travail et a invité ce dernier à lui rendre compte de l'exécution à sa vingt-quatrième session.
2. La présente note rend compte des progrès réalisés pour chaque point du plan d'action.

* Ce document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

I. ÉTAT DE L'ADHÉSION DES PAYS DE L'EOCAC À LA CONVENTION ET À SES PROTOCOLES

3. Neuf des 12 pays de l'EOCAC sont Parties à la Convention: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova et Ukraine. Parmi eux, trois sont parties au Protocole EMEP¹, au Protocole relatif à la réduction des émissions de soufre et au Protocole relatif à la lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou leurs flux transfrontières (Bélarus, Fédération de Russie et Ukraine). La République de Moldova est partie au Protocole relatif aux polluants organiques persistants et au Protocole relatif aux métaux lourds. Certains pays (Arménie, Fédération de Russie, République de Moldova et Ukraine) ont signé les protocoles mais ne les ont pas ratifiés.

4. Trois pays (Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) ne sont pas parties à la Convention mais ont participé à des initiatives sous-régionales de la CEE et ont indiqué, lors d'ateliers qui se sont tenus dans la sous-région, qu'ils souhaitaient adhérer à la Convention et à ses Protocoles.

II. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Point 1. Susciter une prise de conscience des problèmes de santé et d'environnement qui peuvent surgir dans les pays de l'EOCAC, ainsi que de la nature des influences transfrontières et des liens avec d'autres problèmes environnementaux, en rassemblant les rapports d'experts nationaux et internationaux (il faudrait solliciter des contributions du CCE, de l'OMS, de la CEE, du PNUE, de l'AEE, d'organisations non gouvernementales et d'experts nationaux).

5. Un des principaux objectifs et domaines d'action identifié dans la Stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC, adoptée par les ministres au cours de la cinquième Conférence ministérielle sur le thème «Un environnement pour l'Europe» qui s'est tenue à Kiev en 2003, était de réduire les risques pour la santé humaine grâce à la prévention et à la maîtrise de la pollution. La Stratégie identifiait les problèmes et prévoyait les actions à réaliser concernant la réduction de la pollution atmosphérique en milieu urbain. La mise en œuvre de cette stratégie sera examinée au cours de la sixième Conférence «Un environnement pour l'Europe» qui se tiendra à Belgrade en octobre 2007.

6. C'est l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui est chargée de coordonner la conception d'actions relatives à la pollution en milieu urbain dans la Stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC. Pour examiner les stratégies actuelles et futures visant à éviter les problèmes de santé que pourrait causer la pollution atmosphérique dans les pays de cette région, l'OMS a organisé à Moscou les 30 et 31 mai 2005 un atelier auquel ont participé des représentants des autorités sanitaires et environnementales de 11 pays de l'EOCAC ainsi que des experts indépendants². Les participants sont convenus des principaux éléments que devraient comporter les stratégies futures, ont déterminé sur quels polluants l'action devrait se concentrer

¹ Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.

² Le rapport de l'atelier de l'OMS peut être consulté à l'adresse suivante:
http://www.euro.who.int/Document/AIQ/health_basis_AQ.pdf.

à l'avenir et ont défini les composants majeurs à prendre en compte dans les évaluations de la qualité de l'air et les stratégies de réduction. Pour ce qui est des activités de suivi, la formulation d'un plan-cadre pour assurer la surveillance des particules dans les pays de l'EOCAC a été considérée comme une priorité. Le plan-cadre est actuellement élaboré par l'OMS et sera publié et diffusé.

7. La publication de l'OMS «*Air Quality Guidelines for Europe*» (Qualité de l'air: recommandations pour l'Europe) a été traduite et publiée en russe en 2005.

8. L'adhésion à la Convention peut être considérée comme une première étape vers une solution du problème de la pollution atmosphérique, notamment transfrontière (réduire et prévenir la pollution atmosphérique, y compris la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, est un des principes fondamentaux de la Convention (art. 2)). Tous les pays de l'EOCAC, à l'exception de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, sont parties à cette convention. L'adhésion au Protocole EMEP peut être vue comme un engagement des pays à participer aux travaux scientifiques et techniques au titre de la Convention. Actuellement, seuls le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine sont parties au Protocole.

9. Le Groupe spécial souhaitera peut-être proposer d'autres mesures à propos de ce point.

Point 2. Obtenir un engagement politique au niveau ministériel en parvenant à un accord sur les points suivants: les problèmes prioritaires posés par la pollution atmosphérique, la nécessité d'instaurer une coopération internationale, les mesures à prendre et les entités qu'il faut associer (à l'initiative du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et de l'Organe exécutif). La priorité pourrait être donnée aux grands pays (par exemple, la Russie, l'Ukraine, le Kazakhstan) ou à d'autres qui sont particulièrement désireux d'être parties prenantes.

10. La Conférence de Belgrade est l'occasion de médiatiser davantage la Convention et d'obtenir un engagement politique de la part des pays de l'EOCAC. Les ministres réunis à Kiev à la cinquième Conférence «Un environnement pour l'Europe» ont décidé en particulier de renforcer la mise en œuvre des conventions et protocoles régionaux et d'encourager les efforts visant à améliorer l'efficacité et la cohérence. À Belgrade, l'accent sera mis sur la mise en œuvre et la réalisation. Dans ce contexte, trois éléments majeurs ont été identifiés: a) évaluation de l'efficacité des engagements pris et des outils convenus, y compris les conventions de la CEE; b) analyse des problèmes qui se posent dans la mise en œuvre des engagements actuels et de leurs causes profondes; et c) présentation des succès enregistrés et des bonnes pratiques à suivre pour continuer de progresser dans le renforcement des capacités et la mise en œuvre des engagements existants.

11. Des discussions sont en cours sur la manière dont les progrès réalisés et la poursuite de la mise en œuvre des divers instruments pourraient être examinés à la Conférence de Belgrade. Les bureaux des Conventions, en concertation avec le bureau du Comité des politiques de l'environnement, ont décidé qu'il serait utile pour la mise en œuvre des conventions et des protocoles de mettre l'accent, lors de la Conférence ministérielle, sur le renforcement des capacités.

Point 3. Demander que soient désignés les spécialistes responsables à affecter aux équipes spéciales et aux groupes d'experts, et continuer d'encourager les pays chefs de file à assurer un financement pour permettre aux experts de participer aux réunions (intervenants: présidents des équipes spéciales et secrétariat).

12. Le secrétariat a adressé une lettre aux présidents des équipes spéciales et des groupes d'experts et aux chefs de délégation des Parties chefs de file, leur demandant de fournir des informations sur la participation d'experts aux réunions et ateliers, ainsi que sur le soutien prévu pour permettre cette participation, et les invitant à se pencher sur la manière dont ils pourraient remédier au manque de participation et de soutien et les moyens d'améliorer la situation. Ces informations ont été demandées pour le 30 mars 2006. Le secrétariat a reçu six réponses, certaines très détaillées, d'autres nettement moins. Ces informations peuvent être résumées comme suit:

13. L'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée est dirigée par les Pays-Bas, où se trouve également le Centre de coordination pour les effets. Les Pays-Bas versent une allocation journalière aux représentants des pays de l'EOCAC pour toutes les réunions du Centre de coordination et de l'Équipe spéciale, mais ne remboursent pas les frais de voyage.

14. En ce qui concerne le Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, le pays chef de file (Royaume-Uni) demande au pays hôte de fournir un soutien financier pour les participants des pays de l'EOCAC. Sur les 33 délégués qui ont participé à la dernière réunion du Groupe d'experts (en République tchèque), deux venaient de la Fédération de Russie. Il convient toutefois de noter que la huitième réunion du Groupe d'experts, ainsi que la réunion du Groupe d'experts de l'agriculture et de la nature de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, se tiendra à Saint-Petersbourg en octobre 2007.

15. L'Allemagne finance totalement (voyage, logement et indemnités journalières de subsistance) la participation des experts des pays de l'EOCAC aux réunions des équipes spéciales et groupes d'experts dont elle est le chef de file. Ainsi, en 2005, elle a assuré la participation de quatre experts (trois de la Fédération de Russie et un d'Ukraine) à la première réunion de l'Équipe spéciale des métaux lourds et celle de deux experts (Fédération de Russie) à la deuxième réunion. Deux experts (Fédération de Russie) ont participé à la réunion de l'Équipe spéciale des métaux lourds en 2006. Trois experts (Biélorus, Fédération de Russie et Ukraine) ont participé aux réunions de l'Équipe spéciale du PIC-Modélisation et cartographie et aux ateliers organisés par le Centre de coordination pour les effets, et un expert (Fédération de Russie) a participé aux réunions du Groupe d'experts des particules en 2005 et 2006.

16. Deux experts (Biélorus et Géorgie) ont participé en 2006 à la septième réunion de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, dont le chef de file est le Royaume-Uni.

17. La participation des experts et des représentants des pays de l'EOCAC aux travaux de l'Équipe spéciale de la santé est facilitée par le soutien apporté par l'Allemagne, qui prend à sa charge les frais de voyage. Quatre représentants des pays de l'EOCAC ont participé à la réunion de l'Équipe spéciale en 2005: un de Géorgie, un de la Fédération de Russie et deux d'Ukraine. Il a cependant été noté que la participation des pays de l'EOCAC pourrait être améliorée.

18. La Finlande, la Norvège et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) ont financé la participation de 16 experts des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est à la réunion de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions en octobre 2005. Un atelier de renforcement des capacités en matière d'inventaires des émissions atmosphériques pour ces pays a été adossé à cette réunion. La Norvège, en tant que pays chef de file de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, compte financer la participation d'experts des pays de l'EOCAC aux réunions de cette équipe en 2006. Cependant, aucun autre détail n'était disponible au moment où ces informations ont été fournies.

19. Des représentants du Bélarus, de la République de Moldova, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine participent aux réunions annuelles de l'Équipe spéciale du PIC-Fôrets. Leurs frais de voyage sont remboursés par le Centre de programme du PIC-Forêts, situé en Allemagne, grâce à des fonds fournis au titre d'un accord portant octroi d'un don conclu avec la Commission européenne.

20. Le Groupe de travail souhaitera peut-être inviter le secrétariat à fournir les informations additionnelles communiquées par les autres équipes spéciales et groupes d'experts.

Point 4. Établir un budget provisoire concernant les mesures à prendre (secrétariat) en tenant compte des travaux menés actuellement (par exemple, le projet CAPACT de la CEE) et examiner la question du financement avec des donateurs éventuels comme la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Commission européenne et les Parties (intervenants: Organe exécutif et secrétariat).

21. À sa vingt-troisième session, l'Organe exécutif a approuvé une liste d'activités et proposé un budget pour le fonds d'affectation spéciale établi afin de financer des activités dans les pays en transition. Ce budget s'élève à 313 180 dollars des États-Unis pour 2006 et les budgets prévisionnels se chiffrent à 250 000 dollars des États-Unis pour 2007 et 2008 (ECE/EB.AIR/87, par. 99).

22. Le Groupe de travail souhaitera peut-être inviter le secrétariat à lui présenter des informations mises à jour et proposera peut-être d'autres mesures.

Point 5. Inviter les Parties qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole EMEP, dans un premier temps, en vue de tirer largement parti de la coopération avec les centres de coordination des programmes de l'EMEP et les autres Parties. Une telle mesure permettrait de bénéficier d'un appui pour la mise en place de stations de surveillance et la communication des inventaires nationaux des émissions (voir ci-dessous).

23. L'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et la République de Moldova ne sont pas parties au Protocole EMEP. Tous ces pays étaient représentés à l'atelier CEE/CAPACT³ sur la gestion de la qualité de l'air et le cadre juridique qui s'est tenu du 12 au 14 octobre 2005 à Almaty, au cours duquel les participants sont convenus de procéder à des travaux préparatoires en vue de faciliter l'adhésion à la Convention et aux Protocoles pertinents,

³ Renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies de combustion du charbon propres en Asie centrale.

en particulier au Protocole EMEP, au Protocole relatif aux POP, au Protocole relatif aux métaux lourds et au Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg).

24. Les délégués des pays de l'EOCAC souhaiteront peut-être fournir au Groupe des informations à jour.

Point 6. Étudier les stations de surveillance de l'EMEP disponibles, définir les besoins supplémentaires et les priorités et élaborer des plans pour améliorer le réseau EMEP en installant au moins une station de l'EMEP dans chaque pays (intervenants: Centre de coordination pour les questions chimiques de l'EMEP, Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et Parties).

25. Actuellement, il existe quatre stations EMEP en Fédération de Russie, deux en Ukraine, une au Bélarus et une en République de Moldova. Dans le cadre du projet CAPACT, une station de surveillance de l'air ambiant au Kazakhstan sera transformée en station EMEP. Le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) a fait part des efforts qu'il déploie pour contribuer à la création de sites EMEP en Arménie, en Géorgie et en République de Moldova. L'Ukraine travaille sur un projet de création d'un autre site EMEP dans le delta du Danube, en guise de contribution en nature pour couvrir ses arriérés au budget de l'EMEP pour la période 1996-2001, se chiffrant à 175 205 dollars des États-Unis.

26. Il convient de noter que le *Manuel d'échantillonnage et d'analyse chimique* de l'EMEP a été traduit en russe.

27. Il faut tenir compte des travaux du Groupe de travail CEE de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, qui fait rapport au Comité des politiques de l'environnement, et établir des synergies avec ce groupe pour évaluer les réseaux existants de surveillance de l'environnement dans les pays de l'EOCAC et aider ces pays à recenser les besoins prioritaires pour ce qui est d'étendre, d'optimiser et de moderniser ces réseaux, eu égard aux exigences et aux orientations internationales ainsi qu'à l'expérience acquise par les autres pays.

28. Un stage de formation sera organisé en Pologne en septembre 2006 à l'intention de 12 experts de la surveillance des pays de l'EOCAC en même temps que l'Atelier sur la surveillance et la communication des données par les entreprises qui sera organisé par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de la CEE, du 4 au 6 septembre 2006 à Varsovie, conformément au point 1.8 d) du plan de travail pour l'application de la Convention.

Point 7. Établir les estimations les plus précises et les scénarios les plus performants (au minimum pour les substances suivantes: SO₂, NO_x, NH₃, COVNM, CO, Hg, Cd, Pb, HAP, dioxines/furannes et hexachlorobenzène) sur la base de statistiques de l'énergie, de données agricoles, etc., et organiser des consultations bilatérales avec des experts des pays de l'EOCAC (les estimations disponibles émanant d'experts peuvent être utilisées comme point de départ) (intervenants: CMEI et CSM-Ouest).

29. Des consultations bilatérales ont eu lieu entre le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) et des représentants de l'Ukraine et de la Fédération de Russie en 2006 pour étudier les données disponibles en matière de modèles d'évaluation intégrée.

30. L'Atelier visant à renforcer les capacités en matière d'inventaires des émissions dans l'atmosphère, organisé à l'intention des experts des pays en transition en juxtaposition avec la réunion annuelle de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et de la réunion du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET) en 2005, a formulé un certain nombre de recommandations. À la suite de l'Atelier, la Norvège a commencé à chercher un financement pour permettre à un pays de l'EOCAC d'accueillir un site Web fournissant des renseignements méthodologiques en russe en matière d'inventaires des émissions.

31. Il convient également de noter que l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions bénéficie d'un appui méthodologique de la part du Bélarus à titre de contribution en nature à l'EMEP. Cet appui a permis d'améliorer la base méthodologique des inventaires des émissions dans les pays de l'EOCAC. On continuera probablement à faire appel au savoir-faire du Bélarus en la matière pour améliorer les inventaires, y compris pour les réexamens, actualiser le *Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions atmosphériques*, et apporter une aide méthodologique à d'autres pays de la région.

32. Les principales difficultés rencontrées par les pays de l'EOCAC dans l'élaboration d'inventaires des émissions sont d'ordre méthodologique: il existe par exemple des différences entre les catégories utilisées dans les statistiques nationales et celles de la SNAP. S'agissant de la traduction prévue du *Guide*, les chapitres à traduire en priorité ont été identifiés, tels que ceux consacrés aux grandes installations de combustion et aux transports.

33. Un atelier consacré à la surveillance, aux données d'émission et à l'établissement de rapports dans le cadre du projet CAPACT se tiendra du 17 au 19 octobre 2006 à Almaty et sera suivi le 20 octobre 2006 par un séminaire de formation, financé par le programme TACIS, sur les inventaires des émissions. La participation d'experts de tous les pays de l'EOCAC sera assurée.

Point 8. Inclure l'Asie centrale dans le domaine de modélisation de l'EMEP et comparer les résultats avec les données de mesure disponibles (intervenant: CSM-Ouest).

34. Le CSM-Ouest s'efforce d'étendre le modèle EMEP. Ces travaux sont stimulés par l'intérêt pour la modélisation du transport hémisphérique, manifesté auprès de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques.

Point 9. Participer à des réseaux de surveillance des écosystèmes (en se fondant sur de nouveaux réseaux nationaux ou sur ceux qui existent déjà ou ont existé) (intervenants: pays de l'EOCAC).

35. Un pays peut participer aux travaux concernant les effets dans le cadre du Groupe de travail des effets en étant représenté aux réunions de l'Équipe spéciale et/ou en communiquant des données de surveillance. Les Programmes internationaux concertés (PIC) et l'Équipe spéciale de la santé ont ainsi constaté, de l'une ou l'autre manière, la participation au cours des dernières années des pays suivants: Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, République de Moldova et Ukraine. On trouvera davantage de détails sur le site Web suivant:
<http://www-dev.unece.org/env/wge/participation.htm>.

36. Le Groupe de travail souhaitera peut-être engager les pays de l'EOCAC à désigner des experts compétents qui participeront aux activités concernant les effets.

Point 10. Établir des cartes de sensibilité pour les récepteurs et les écosystèmes et les harmoniser, et organiser des consultations bilatérales et sous-régionales (intervenants: CCE et Groupe de travail des effets).

37. Le Centre de coordination pour les effets du PIC-Modélisation et cartographie a élaboré des cartes des charges critiques à partir de sa base de données de référence, qui est mise à disposition à des fins d'évaluation et d'amélioration. Le Centre accorde une aide financière aux délégués des pays de l'EOCAC pour leur permettre de participer à ses ateliers et il s'efforce de recenser les scientifiques intéressés dans les pays qui ne sont pas dotés d'un centre national de liaison. Dans ses rapports d'activité, le Centre étudie les renseignements montrant les variations de la valeur de tous les paramètres utilisés pour calculer les charges critiques dans chaque pays. Il coordonne l'harmonisation de la carte d'utilisation des sols pour la zone du modèle EMEP qui devrait être finalisée fin 2006. Le PIC-Modélisation et cartographie organise des ateliers sous-régionaux pour harmoniser les paramètres de calcul et diffuser les données d'expérience dans les pays.

38. L'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ukraine sont encouragés à évaluer et à présenter des données nationales en ce qui concerne les charges critiques.

Point 11. Établir des estimations concernant les atteintes à la santé et organiser des consultations bilatérales et sous-régionales (intervenants: Équipe spéciale de la santé et CEE).

39. Le projet de l'OMS «Comparative quantification of health risks»⁴ (Quantification comparative des risques pour la santé) inclut une estimation des risques pour la santé de la pollution atmosphérique dans les grandes villes (plus de 100 000 habitants). Des estimations ont été présentées pour chacune des 23 régions du monde. Les pays relevant du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/Euro) ont été divisés en trois groupes, EUR-B et EUR-C étant constitués essentiellement par les pays de l'EOCAC. Selon les estimations, l'incidence annuelle de la pollution atmosphérique, indiquée par particule, représente pour ces groupes 84 000 décès prématurés et 608 000 années de vies perdues.

40. Ces chiffres correspondent à près de 80 % de tous les effets sur la santé attribués à la pollution atmosphérique pour tous les pays de la région Europe de l'OMS, bien que les populations urbaines des régions EUR-B et EUR-C ne constituent que 54 % de la population urbaine totale de cette région.

41. On ne dispose pas pour l'instant d'estimation plus précise concernant les répercussions sur la santé dans chacun des pays de l'EOCAC ni concernant l'évolution attendue compte tenu des réductions d'émissions prévues. De telles estimations, élaborées par le CMEI, ont été utilisées pour définir une stratégie pour les pays de l'Union européenne. Malheureusement, il n'existe pas

⁴ Comparative quantification of health risks: global and regional burden of disease attributable to selected major risk factors. Ezzati M et al. (eds). Organisation mondiale de la santé, 2004.

de données, du moins assez précises, permettant de procéder à une modélisation de l'exposition de la population aux particules fines. On peut trouver sur les cartes établies par le CMEI des estimations approximatives portant également sur la partie occidentale de l'EOCAC. On peut s'attendre dans les 10 prochaines années à voir reculer l'exposition de la population ainsi que les incidences sur la santé, mais de manière moins marquée qu'en Europe occidentale.

42. D'après les estimations du modèle RAINS, les volumes actuels des émissions de PM₁₀ et de PM_{2,5} dans les pays n'appartenant pas à l'Union européenne de la zone de l'EMEP (essentiellement la partie occidentale de la région de l'EOCAC) sont similaires à ceux des pays de l'UE. Le recul des émissions prévu dans les 15 prochaines années est minime, les émissions demeurant largement supérieures au niveau que l'on pourrait atteindre en procédant à la réduction maximum des émissions qui serait techniquement réalisable.

43. Les données obtenues dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air sont peu nombreuses mais indiquent que les niveaux de pollution sont élevés dans une grande partie de la région. Actuellement, l'OMS analyse les données relatives à la qualité de l'air communiquées par la Fédération de Russie pour la période 2002-2004. Les résultats de l'analyse ont été examinés par l'Équipe spéciale de la santé au cours de sa neuvième réunion en mai 2006.

Point 12. Définir les solutions possibles en matière de réduction et établir des courbes de coût (intervenants: Groupe d'experts des questions technico-économiques et CMEI).

44. Au moment où la présente note a été rédigée, le secrétariat ne disposait d'aucune information concernant les mesures prises pour mettre en œuvre ce point du plan d'action. Le Groupe d'experts et le CMEI souhaiteront peut-être fournir des informations additionnelles.

Point 13. Rassembler dans un premier temps, en vue de l'adhésion au Protocole, des renseignements sur la fabrication et l'utilisation des substances visées aux annexes I et II du Protocole sur les POP (intervenants: pays de l'EOCAC).

45. À la réunion de chefs de délégation siégeant au Groupe de travail, qui s'est tenue en avril 2006 à Genève, plusieurs délégations de pays de l'EOCAC ont annoncé qu'ils étaient en train d'établir un inventaire des POP dans leurs pays, la plupart du temps dans le cadre d'un projet au titre de la Convention de Stockholm sur les POP.

46. Les délégations des pays de l'EOCAC souhaiteront peut-être fournir des informations à jour.

Point 14. Procéder périodiquement à l'examen de l'exécution du plan d'action (intervenants: Groupe de travail des stratégies et de l'examen, Organe directeur de l'EMEP et Groupe de travail des effets).

47. L'exécution du plan d'action a été examinée lors de la réunion des chefs de délégation siégeant au Groupe de travail, qui s'est tenue du 19 au 21 avril 2006 à Genève (ECE/EB.AIR/WG.5/82, sect. V).

III. MESURES À PRENDRE À L'AVENIR

48. Le Groupe de travail souhaitera peut-être entre autres:

- a) Approuver les mesures prises en vue de l'exécution du plan d'action;
- b) Prendre note de l'absence de progrès sur certaines parties du plan et demander à son Bureau d'inciter à entreprendre des activités dans ces domaines;
- c) Engager les Parties, les équipes spéciales, les groupes spéciaux et les centres de programme à poursuivre leurs travaux en vue de l'exécution du plan d'action, et en particulier de ses points 9, 10 et 12; et
- d) Approuver son rapport, tel que modifié, et demander au secrétariat d'en soumettre une version révisée à l'Organe exécutif pour sa vingt-quatrième session.
